



DECLARATION CFDT AU CSE DU 5 MAI 2014

Pour la CFDT, la réforme des rythmes est absolument nécessaire pour réduire les inégalités d'apprentissage des élèves, et par conséquent, il ne faut pas reculer sur cet objectif, qui est au cœur de la refondation de l'Ecole

La réforme doit se poursuivre en laissant bien la question de l'élève au centre : il n'est pas souhaitable de mettre en place des assouplissements qui se feraient au détriment de l'objectif initial, qui était bien de desserrer la contrainte du temps pour les apprentissages scolaires . Le renoncement serait un coup porté à la transformation de l'école

Si assouplissement il doit y avoir, il devra s'envisager en concertation locale avec les personnels concernés, et pas seulement ceux de l'Education Nationale : Il faudra également inclure dans les dispositif de concertation les personnels de la Fonction Publique Territoriale et de l'animation notamment.

La difficulté sur la maternelle est également symptomatique de l'urgence à mieux structurer la prise en charge de la petite enfance .

La question des rythmes scolaire est une question qui dépasse de toute manière le périmètre du premier degré, de l'Education Nationale, car elle doit recouvrir tous les temps de l'enfant , et aussi se faire en lien avec une reflexion sur les enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle devrait aussi se réfléchir avec les enjeux de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

En l'état du texte proposé, comme ses fédérations du public et du privé, la CFDT s'abstiendra sur ce décret.